

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-019

Objet : Avenant n°2 à la convention d'opération de revitalisation du territoire -

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Laurence BENLLOCH, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 / 06 / 2025,

<i>Nombre de Conseillers</i>	
En exercice	14
Présents	13
Procurations	0
Votants	13
<i>Suffrages exprimés</i>	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, GALLO Anthony, CARRERE Stéphanie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, SENGENES Bernard, DARIO Maryline.

POUVOIRS – Néant.

ABSENT – CEREAS Serge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),
Vu la décision DC-050-2020 du 16 avril d'Albret Communauté relative à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur l'Albret,
Vu la délibération DE-068-2021 en date du 30 juin 2021 d'Albret Communauté validant la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur l'Albret,
Vu la délibération DE-040-2024 en date du 13 mai 2024 d'Albret Communauté validant l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur l'Albret,
Vu la délibération DE-043-2025 en date du 21 mai 2025 d'Albret Communauté validant l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur l'Albret,
Considérant que la convention d'ORT multisectorielle signée le 2 mars 2022, intègre les communes de Nérac, Barbaste, Lavardac, Buzet-sur-Baïse, Francescas, Lamontjoie, Mézin, Vianne et Sos, identifiées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albret comme des pôles structurants pour le développement du territoire,
Considérant que la convention d'ORT telle qu'avenantée par la délibération DE-040-2024 a intégrer Feugarolles à l'ORT d'Albret Communauté,
Vu la délibération 005/2025 du conseil municipal de la commune de Nérac en date du 23 janvier 2025 portant demande d'intégration du bien dénommé « ancienne sous-préfecture » sis 2 avenue Maréchal Foch à Nérac et cadastrée 1107,
Considérant que la commune de Nérac et le Conseil départemental de Lot-et-Garonne ont entamé des réflexions concernant l'issue de ce bien,
Considérant, enfin, que la convention d'ORT d'Albret Communauté ayant pour ambition de promouvoir des actions concertées à l'échelle intercommunale, cet avenant prend tout son sens,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide
à l'unanimité des membres présents**

- **DE VALIDER** l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire portant modification du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Nérac,
- **DE PRECISER** que ces demandes qui entraînent un avenant à la convention d'ORT ont été validées par le Conseil communautaire d'Albret Communauté en date du 21 mai 2025,
- **DE PRECISER** que ces demandes sont également soumises à la validation des conseils municipaux des 8 autres communes ORT (Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Feugarolles, Francescas, Lamontjoie, Lavardac, Mézin et Sos), puis des services de l'Etat et des instances internes des partenaires financeurs des actions de ce dispositif,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

